



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Napoléon dans les programmes d'enseignement

La période du Consulat et de l'empire apparaît à de nombreuses reprises dans les programmes d'enseignement (histoire-géographie, histoires des arts, lettres...).

Il est ici essentiellement question du programme d'histoire-géographie, qui offre bien évidemment le socle indispensable de tout travail sur le sujet, puisque les autres disciplines sont évoquées dans la partie dédiée à l'approche interdisciplinaire.



*Napoléon, pensionnaire de l'École royale militaire de Brienne, en 1779.  
(illustration de Jacques Onfroy de Bréville, 1910) © D.R.*

➤ **Cycle 3 (CM1) :**

Thème 3 : Le temps de la Révolution et de l'Empire :

*Napoléon Bonaparte, du général à l'empereur, de la Révolution à l'Empire*

[Annexe 2 du BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015](#)

- **Cycle 4 (4<sup>e</sup>) :**
  - Thème 1 : Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Expansions, Lumières et révolutions  
*La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe*
  - Thème 3 : Société, culture et politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle  
[Annexe 3 du BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015](#)
  
- **1<sup>re</sup> générale :**
  - Thème 1 : L'Europe face aux révolutions  
*Chapitre 1 : La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation*  
*Chapitre 2 : L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)*  
[Annexe 2 du BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019](#)
  
- **1<sup>re</sup> technologique :**
  - Thème 1 : L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)  
[Annexe 3 du BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019](#)
  
- **2<sup>de</sup> professionnelle :**
  - L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)  
[Annexe du BOEN spécial n°5 du 11 avril 2019](#)
  
- **CAP**
  - Thème 1 : La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique  
[Annexe du BOEN spécial n°5 du 11 avril 2019](#)